



ANNULATION DES VŒUX DE MOBILITÉ

DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE

COMMUNIQUÉ :

Suite au retard imputable à l'administration concernant la parution des lettres de classement relatives à la mobilité des Surveillants, Brigadiers, Brigadiers-Chefs Expertise et Majors Expertise.

FO Justice se doit d'intervenir !

Ce retard ne permet pas aux Collègues concernés de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée quant au maintien ou à l'annulation de leurs vœux de mobilité.

En conséquence, **FO Justice demande le report de la date limite d'annulation des vœux, initialement fixée au 19 décembre 2025**, d'au minimum une dizaine de jours, afin de garantir à chaque agent la possibilité d'agir en toute connaissance de cause, notamment à l'approche de la période des congés.

FO Justice restera particulièrement vigilant sur ce dossier et ne manquera pas de revenir vers les Personnels en cas de modification ou d'évolution de la situation.

FO Justice, toujours à vos côtés !

Pour la défense de vos droits !!!

FO Justice – le 16 Décembre 2025

